

CONGES NOUNOU 2020-2021

PERIODES	JOURS	DETAIL CALCUL	calcul des congés payés
Congés cumulés DU 06/01/2020 AU 31/05/2020	2,10	janvier 2020 début contrat 06/01/2020 soit 2,5/31x26j	pour la période N-1 congés acquis du 06/01/2020 au 31/05/2020 13 jours acquis pris en totalité en août 2020 formule maintien de salaire : 13/26j ouvrables x 679,91 = 339,96 euros formule 1/10 : 1/10x(679,91x5 mois) = 339,96 euros
Congés cumulés du 01/02/2020 AU 31/05/2020	10	février à mai 2020 : 4 mois x 2,5j congés par mois	
TOTAL JOURS DE CONGES PERIODE N-1	12,10		
soit congés	13 jours	arrondi supérieur	
Congés cumulés du 01/06/2020 AU 31/05/2021	30	12mois x 2,5j congés par mois	
CONGES PRIS EN 2020-2021			
Période été du 03/08/2020 au 16/08/2020	11	(déduction des samedis dans les congés sauf 15/08 férié, soit une semaine de 6 jours de congés et une semaine de 5 jours de congés)	
Période été du 24/08/2020 au 30/08/2020	6	semaine de 6 jours de congés	
Période Noël du 21/12/2020 au 03/01/2021	10	(pas déduit 2 jours fériés le 25/12 et 01/01 mais bien déduit les samedis, soit 5 jours de congés par semaine)	
Total congés pris	27		
CONGES N-1 pris en totalité donc soldés	13		
CONGES N par anticipation	14		
CONGES de Fractionnement dû	2		
SOLDE CONGES DU 01/06/2020 AU 31/05/2021	18	30j congés-14j congés anticipés + 2j congés fractionnement (solde de congés à prendre du 01/06/2021 au 31/05/2022)	

CONGES N-1 correspond période du 06/01/2020 au 31/05/2020

CONGES N correspond période du 01/06/2020 au 31/05/2021

CONGES de fractionnement correspond au fait que vous avez pris que 3 semaines entre le 01/05/2020 et 31/10/2020 au lieu de 4 semaines légales, le solde de vos congés ayant été posé en période de Noël 2 jours de congés supplémentaires vous sont dûs pour ce fractionnement